



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE Assemblée régulière du 7 novembre 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil municipal de Saint-David étudiera, lors de l'assemblée régulière du 7 novembre 2023 à compter de 20 heures à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 16, rue Saint-Charles la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 10, rue Principale, formée par le lot 5 250 905 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge latérale d'un portique projeté à 0,84 mètre (2,75 pieds). Le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit des marges minimales de 2 mètres (6,56 pieds) par rapport à toute ligne de lot pour un portique situé dans une cour latérale.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Saint-David, ce 12^{ème} jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.

Mark McDuff
Directeur général et greffier-trésorier